

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/07/2026 - 3785 - 2022 B 00543 - 519 494 645 - A&S associés.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A & S ASSOCIES		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stocks (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	2 844	1 130	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244			
	Rémunérations du personnel *		250			
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254			
	Dotations aux dépréciations		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262		1	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	2 844	1 130
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 844)	(1 130)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 965	102 028	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	297	32 543	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347 348	300		25 000	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(1 176)	43 355
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	1 176
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991				
ZFA NG (44 quaterdecies)		345				
Zone franche urbaine (44 octies A)		987				
Investissements et souscriptions outre-mer		344				
Zones de développement prioritaire (art. 44 septidécies)						
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRF)		181				
Créance due au report en arrière du déficit		346				
Dont divers { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) } { Déductions exceptionnelles (art 39 decies F) }		643 648	655 645 649	641 647 990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	354	1 176	
Déficits	Bénéfice col. 1					
	Déficit col. 2					
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
Déficits antérieurs reportables : * 98.317 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	372	1 176	
Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Son

Désignation de l'entreprise		SARL A & S ASSOCIES		Lieu-dit la Boutecaillère		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				79350 CHICHE			
SIRET		5 1 9 4 9 4 6 4 5 0 0 0 2 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	54 000	042		54 000	52 489
	Total I (5)	044	54 000	048		54 000	52 489
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080	45 510	082	45 315	195	492
	Disponibilités	084	115 346	086		115 346	131 178
	Total II	096	160 856	098	45 315	115 541	131 669
	Total général (I + II)	110	214 856	112	45 315	169 541	184 158
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		81 200		203 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(29 267)		(72 621)	
	Résultat de l'exercice	136		(1 176)		43 355	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		50 757		173 733		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		984		936	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172					
	Comptes courants d'associés	173		117 800		9 489	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		118 784		10 425		
Total général (I + II + III)				180		169 541	184 158
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2025
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

Capital social

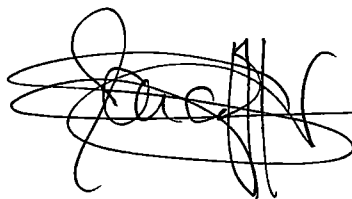
		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 150,00	8,0000	81 200,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 150,00	8,0000	81 200,00

Sm

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Copies conformes
à l'original.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be a personal name.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **169 541 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 965 euros** et un total **charges** de **3 141 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 176 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Sm

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations	54 000					54 000
	Créances rattachées à des participations	(1 511)		3 022		1 511	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 489		3 022		1 511	54 000
TOTAL		52 489		3 022		1 511	54 000

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	45 018	297		45 315
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	45 018	297		45 315
	TOTAL GENERAL	45 018	297		45 315
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			297		
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

8m

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	984	984		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	117 800	117 800		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	118 784	118 784		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	117 800			

A&S ASSOCIES.
Société à responsabilité limitée au capital de 81 200 €
Siège social : La Boutecaillère – 79350 Chiché
R.C.S. Niort 519 494 645

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six et le trente juin à quatorze heures,

Les associés de la société A & S ASSOCIES, S.A.R.L. au capital de 81 200 €, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- M. Sébastien MARCAGGI, propriétaire de	10 100 parts
- Mme Anita VERGNAUD, propriétaire de	50 parts
TOTAL	10 150 PARTS

Représentant la totalité des parts sociales qui composent le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par M. Sébastien MARCAGGI, Gérant, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de gestion de la Gérance,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2025,
- le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

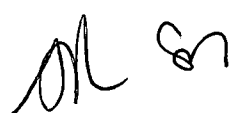
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société ;
2. Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
3. Quitus conféré à la gérance ;
4. Affectation des résultats ;
5. Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ; Approbation desdites conventions ;
6. Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, lesquels font apparaître une perte de 1 176 €.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir une perte comptable de 1 176 €. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de -29 266 €. Le résultat à affecter ressort ainsi à la somme de -30 442 €.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de -30 442 € en totalité au poste « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

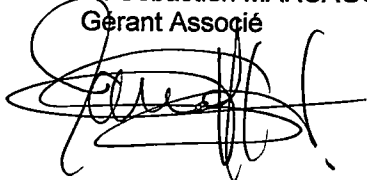
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

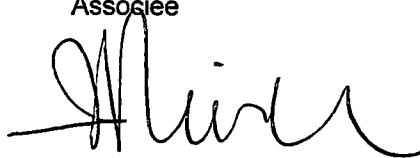
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

M. Sébastien MARCAGGI
Gérant Associé



Mme Anita VERGNAUD
Associée



A&S ASSOCIES.
Société à responsabilité limitée au capital de 81 200 €
Siège social : La Boutecaillère – 79350 Chiché
R.C.S. Niort 519 494 645

RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2026

M. Sébastien MARCAGGI, gérant de la société A & S ASSOCIES, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Mesdames, Messieurs, chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous vous précisons que tous les éléments comptables vous sont présentés en euros.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Afin de vous permettre d'apprécier le niveau d'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et ses résultats, nous avons établi un tableau synthétique faisant ressortir le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat courant avant impôts, le résultat exceptionnel, l'impôt sur les sociétés acquitté et le résultat net comptable.

Ces soldes de gestion vous sont donnés pour l'exercice écoulé et pour l'exercice précédent.

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Chiffre d'affaires	0	0,00
Résultat d'exploitation	- 2 844	- 1 130
Résultat courant avant impôts	- 1 176	68 485
Résultat exceptionnel	0	-25 000
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat net	- 1 176	43 355

SM

I. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

L'exercice social écoulé n'a pas permis la réalisation d'un chiffre d'affaires.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 844 € pour l'exercice 2025 contre 1 130 € l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- les autres achats et charges externes ressortent à 2844 € contre 1130 € pour l'exercice précédent ;

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de 1176 € contre un bénéfice de 43355 € au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

II. EVENEMENT SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, aucun élément important n'est survenu pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025.

III. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous gardons bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris de mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous présentons ici l'activité des filiales et les participations de notre société.

- FILIALES

1. Activité de la filiale SCOPAC

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Chiffre d'affaires	586 695	514 089
Résultat d'exploitation	9 619	9 748
Résultat courant avant impôts	9 619	10 771
Résultat exceptionnel	-	-2 187
Impôt sur les sociétés	2 119	622
Résultat net	7 500	7 961

Le chiffre d'affaires de la société est principalement constitué de ventes de marchandises et de commissions

L'exercice social écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires qui est passé à 586 695 € pour l'exercice 2025 contre 514 089 € pour l'exercice 2024.

87

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 578 945 € pour l'exercice 2025 contre 504 343 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- les autres achats et charges externes ressortent à 78 326 € contre 96 095 € pour l'exercice précédent ;
- les impôts et taxes ressortent à 11 382 € contre 12 115 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 7 500 € contre un bénéfice de 7 961 € au titre du précédent exercice.

▪ PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre Société n'a procédé à aucune prise de contrôle.

▪ CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre Société n'a procédé à aucune cession de participations.

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir une perte comptable de 1 176 €. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de -29 266 €. Le résultat à affecter ressort ainsi à la somme de -30 442 €.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de -30 442 € en totalité au poste « report à nouveau ».

IX. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

X. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

XI. CONVENTIONS REGLEMENTEES

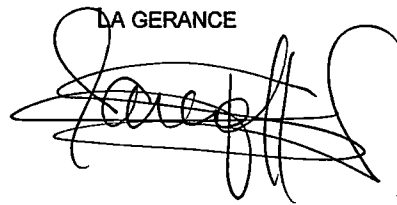
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31/12/2025.

SM

Fait à Chiché, le 30 juin 2026

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text "LA GERANCE".

A&S ASSOCIES.
Société à responsabilité limitée au capital de 81 200 €
Siège social : La Boutecaillère – 79350 Chiché
R.C.S. Niort 519 494 645

RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223 -19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2026

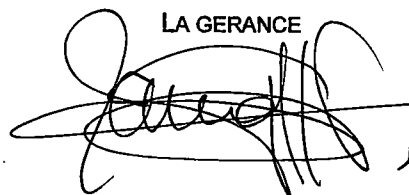
Chers associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la société et l'un de ses gérants ou associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Chiché, le 30 juin 2025

LA GERANCE


A&S ASSOCIES.
Société à responsabilité limitée au capital de 81 200 €
Siège social : La Boutecaillère – 79350 Chiché
R.C.S. Niort 519 494 645

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir une perte comptable de 1 176 €. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de -29 266 €. Le résultat à affecter ressort ainsi à la somme de -30 442 €.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de -30 442 € en totalité au poste « report à nouveau ».

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT ADOPTEE

EXERCICE 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2026

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte comptable de 1 176 €. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de -29 266 €.. Le résultat à affecter ressort ainsi à la somme de -30 442 €.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de -30 442 € en totalité au poste « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

LA GERANCE
